

SARL 2ADV
Société à responsabilité limitée
Au capital de 416.000€
818 route de Cassel
59470 WORMHOUT
498 080 837

Certifié conforme
à l'originale


**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 31
DECEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 31 décembre à 19 heures trente,

Les associés de la Société 2ADV, Société à responsabilité limitée au capital de 416.000 Euros, divisé en 4.160 parts de 100 Euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège de la Société sur la convocation faite par Madame Audrey GILBERT-VANLERBERGHE, gérante de la Société.

L'Assemblée est présidée par la gérante.

Sont présents :

- M. Arnaud VANLERBERGHE	1.386 parts
- M. Dominique VANLERBERGHE	1.386 parts
- Mme Audrey GILBERT-VANLERBERGHE	1.386 parts
- M. Nestor VANLERBERGHE	1 part
- Mme Brigitte VANLERBERGHE née VERCAEMER	1 part

4.160 parts
=====

Seuls associés.

L'Assemblée représentant plus de la moitié du capital est régulièrement constituée.

Madame la Présidente dépose sur le bureau, les pièces et documents suivants qui sont à la disposition des associés :

- les copies des lettres de convocation ;
- le rapport de la gérance
- le texte du projet de résolutions.

Madame la Présidente rappelle que le texte des résolutions proposées et le rapport de la gérance, ont été adressés aux associés dans les délais impartis.

AV

L'Assemblée lui donne acte de ses déclarations.

Madame la Présidente rappelle l'ordre du jour :

- Transfert du siège social et modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- Pouvoir en vue des formalités.

Elle donne lecture du rapport de la gérance.

Enfin la discussion est ouverte et après échange de diverses observations et explications, Madame la Présidente constatant que personne ne demande plus la parole, met aux voix les résolutions suivantes qui sont à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION – TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance décide de transférer le siège social de 818 route de Cassel 59470 WORMHOUT à 1140 route de Bergues 59470 WORMHOUT à compter du 1^{er} janvier 2025.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié comme suit :

« ARTICLE 4. SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé à WORMHOUT, 1140 route de Bergues. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Résolution adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION – DELEGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Résolution adoptée à l'unanimité.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19 heures 45 mn.

